



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Règlements

---

### Réunion du 3 Juin 2019 (en visioconférence)

Président : M. LARANJEIRA,  
Présents : MM. CHBORA, BEGON, DURAND  
Excusés : MM. DI BENEDETTO, ALBAN

#### **RAPPEL**

---

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

#### **TRESORERIE : Reprise du PV du 21 janvier 2019.**

---

Considérant que le club de l'AS OUVOIMOJA (551537) a été sanctionné d'un retrait de 4 points au classement de son équipe évoluant en Senior Départemental 3 (District du Puy de Dôme), pour non règlement du relevé N° 2 dans les délais (en application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot);  
Considérant que la Commission avait traité le dossier en date du 21/01/2019 ;  
Considérant que le club a fourni des pièces complémentaires à la Commission qui confirment le dysfonctionnement des services postaux.  
Considérant que le club a fourni des justificatifs de paiement à la Commission ;  
Après études de ces documents, la Commission Régionale des Règlements rétablit le club de l'AS OUVOIMOJA dans ses droits et annule le retrait des 4 points infligé à leur équipe évoluant au niveau le plus élevé.

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

#### **TRESORERIE**

---

Conformément à l'article 47.4 du règlement financier de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements, rappelle aux clubs qui ne sont pas à jour du paiement du relevé n° 4, qu'aucune saisie de demande de licence ne pourra être effectuée pour la saison sportive 2019-2020 si ce relevé de compte émis au 30 avril 2019 n'a pas été réglé.

Antoine LARANJEIRA

Khalid CHBORA

Président de La Commission

Secrétaire de La Commission